

SOUSCRIPTEUR & ASSURÉ(E) *	CO-SOUSCRIPTEUR & CO-ASSURÉ(E) *
Nom : <input style="width:90%;" type="text"/>	Nom : <input style="width:90%;" type="text"/>
Prénom : <input style="width:90%;" type="text"/>	Prénom : <input style="width:90%;" type="text"/>
Contrat : <input type="checkbox"/> PRIVATE VIE <input type="checkbox"/> PRIVATE CAPI	Numéro * : <input style="width:90%;" type="text"/>

\* Ces données sont obligatoires, à défaut la demande de versement et/ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte.

Mesdames, Messieurs,  
Par la présente, et conformément aux Conditions Générales valant note d'information de ma souscription citée en référence, je souhaite :

**Sélectionner l'EMTN DOUBLE COUPON dans le cadre de mon contrat.  
Je joins ce bulletin à mon dossier de souscription.**

*Par dérogation aux Conditions Générales valant Note d'information, mon versement initial ne sera pas investi sur le Fonds défini aux Conditions Générales pendant la durée du délai de renonciation, mais sera investi immédiatement conformément à la répartition que j'ai indiquée sur mon bulletin de souscription.*

**Attention ce bulletin doit impérativement être retourné chez NORTIA avant le 04/02/2011 à 16h00.**  
*Les investissements reçus postérieurement à cette date se feront dans la limite de l'enveloppe disponible et sur la base de la prochaine valeur d'achat.*

**AVERTISSEMENT :**

**L'EMTN DOUBLE COUPON est un EMTN émis par Crédit Agricole CIB.**

Pour investir sur l'EMTN DOUBLE COUPON, il est recommandé que le terme de la souscription soit fixé au-delà du 25 février 2019.

**Le souscripteur a bien été averti que :**

- L'EMTN DOUBLE COUPON est d'une durée d'investissement de 8 ans, avec une date d'échéance prévue au 25 février 2019,
- L'EMTN DOUBLE COUPON est susceptible d'être remboursé par anticipation à l'issue de la deuxième année, le 25/02/2013.
- L'EMTN DOUBLE COUPON n'est pas à capital garanti,
- En cas de cession du produit avant son échéance, quelles qu'en soient les causes (rachat partiel, rachat total, décès) la valorisation effective du produit pourra présenter une décote importante,
- Les documents présentant le fonctionnement de l'instrument financier EMTN DOUBLE COUPON établis par le Crédit Agricole CIB n'ont pas été communiqués à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

**Le souscripteur a bien été informé que :**

- L'EMTN DOUBLE COUPON n'est pas accessible aux opérations programmées et aux options du contrat (versements libres programmés, rachats partiels programmés, arbitrages programmés...),
- Les frais de gestion du contrat au titre de ce support peuvent être prélevés sur un autre support,
- Lors du remboursement de l'EMTN DOUBLE COUPON les capitaux ainsi dégagés seront investis sur l'un des supports monétaires ou sur le fonds en euros présents au contrat à la date du remboursement,
- Les éventuels détachements de coupons pourront être investis sur l'un des supports monétaires proposés au contrat ou sur le fonds en euro. Ces éventuels coupons ne sont acquis qu'aux souscripteurs investis sur l'unité de compte à la date de distribution. Aucun prorata ne sera effectué dans le cas contraire.

Le souscripteur reconnaît avoir reçu et pris connaissance des documents de présentation et/ou du prospectus simplifié de chaque support sélectionné dans le présent bulletin ainsi que des particularités de fonctionnement, des objectifs et des avertissements concernant l'EMTN DOUBLE COUPON.

Il déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des unités de compte, il prenait à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles qu'il a souscrites.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur, celle-ci étant par nature sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse. Le souscripteur reconnaît avoir compris l'ensemble des informations figurant sur les documents de présentation du support joints au présent document.

Il déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur l'EMTN DOUBLE COUPON, il prenait à sa charge le risque lié à la variation des cours à la hausse comme à la baisse.

Il déclare avoir été averti que le produit comportait un risque de perte de l'intégralité du capital initialement investi.

*Les informations recueillies dans le cadre de votre souscription sont destinées et transmises à Axéria Vie et/ou à ses partenaires et sont nécessaires pour le traitement et la gestion de votre dossier. La loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée vous donne un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition à toutes données personnelles vous concernant et qui figurerait sur tout fichier destiné à Axéria Vie et/ou à ses partenaires. Ces droits peuvent être exercés directement auprès d'Axéria Vie à l'adresse suivante:  
Axéria Vie - 33, rue de Châteaudun 75009 Paris.*

Fait à : <input style="width:90%;" type="text"/> Le : <input style="width:20%;" type="text"/> / <input style="width:20%;" type="text"/> / <input style="width:20%;" type="text"/>	<b>Signature(s) du</b> Souscripteur - Assuré(e)      Co-souscripteur - Co-assuré(e) : <i>précédée(s) de la mention manuscrite « lu et approuvé »</i>
Référence Conseiller : <input style="width:90%;" type="text"/> Nom, Prénom : <input style="width:90%;" type="text"/>	<div style="border: 1px solid black; height: 100px; width: 100%;"></div>

Original : AXÉRIA VIE – 2<sup>ème</sup> exemplaire : Distributeur – 3<sup>ème</sup> exemplaire : Conseiller – 4<sup>ème</sup> exemplaire : Souscripteur(s)  
Réf : Nortia DOUBLE COUPON - AX122010